

REGLEMENT GENERAL

Art 1: Le relais de la Mer à la Bonne Mère est conçu et organisé par l'association ESPORT PROVENCAL, association loi 1901 (J.O du 19 Décembre 1997) afin de mettre en valeur, par ces deux symboles, l'image sportive de la ville de Marseille.

Art 2: Cette épreuve s'effectue par équipes de cinq coureurs, le premier relayeur pouvant ne pas être coureur mais dirigeant ou responsable du club, de l'association, de l'entreprise, de l'institution ou de l'organisme compétiteur.

Art 3: Le parcours part devant la mairie de Marseille; le premier relayeur emprunte le ferry-boat et passe le bâton témoin au second relayeur quai Rives Neuves. Ce passage de relais constitue le vrai départ chronométré. Le 2^{ème} passage de relais s'effectue à l'entrée du jardin Pierre Puget, le 3^{ème}, place Joseph Etienne, le 4^{ème}, au pied de l'escalier allée Horizons Clairs, l'arrivée se situant au parking n°4 de Notre Dame de la Garde.

Art 4: Cette épreuve est ouverte à toute équipe constituée représentant une entité existante telle que définie à l'article 2, que les sportifs soient licenciés ou non licenciés.

Art 5: L'engagement des équipes doit se faire au moyen du formulaire réglementaire édité par les organisateurs et être signé par le capitaine d'équipe qui reconnaît être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied pour chaque membre coureur de son équipe.

Art 6: Un classement sera établi dans chaque catégorie reconnue par la commission nationale des courses hors stade ainsi que dans les catégories particulières liées à l'esprit convivial de l'épreuve telles que: entreprises, mairies d'arrondissement, comités d'intérêt de quartier, unités militaires, associations caritatives, chômeurs, ...

Art 7: La remise des prix aura lieu sur l'esplanade de Notre Dame de la Garde dans le demi-heure qui suivra l'arrivée de la dernière équipe.

Art 8: Le nombre d'équipes est limité à 25. En cas d'inscriptions plus nombreuses, plusieurs départs successifs pourront être donnés. Les meilleurs temps obtenus dans chaque catégorie permettront le classement final.

Art 9: L'ensemble des équipes doit être présent une heure avant le départ devant la mairie de Marseille pour perception des dossards et mise en place des différents relayeurs par l'organisation.



21ème RELAIS DE LA MER A LA BONNE MERE

Samedi 12 mai 2018

Rassemblement des équipes à 10h
Esplanade de l'Hôtel de Ville de Marseille

Contacts: 06 89 85 56 97 ou 06 60 24 62 55

Avec le partenariat de:



MARSEILLE PROVENCE ALPES DU SUD



21^{ème} RELAIS DE LA MER A LA BONNE MERE

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe:

Type de challenge:

- Entreprise
- Famille
- CIQ
- Scolaire
- Média

Constitution de l'équipe: *noms, prénoms et date de naissance*

1^{er} Relayer:

2^{ème} Relayer:

3^{ème} Relayer:

4^{ème} Relayer:

5^{ème} Relayer:

Coordonnées du responsable de l'équipe:

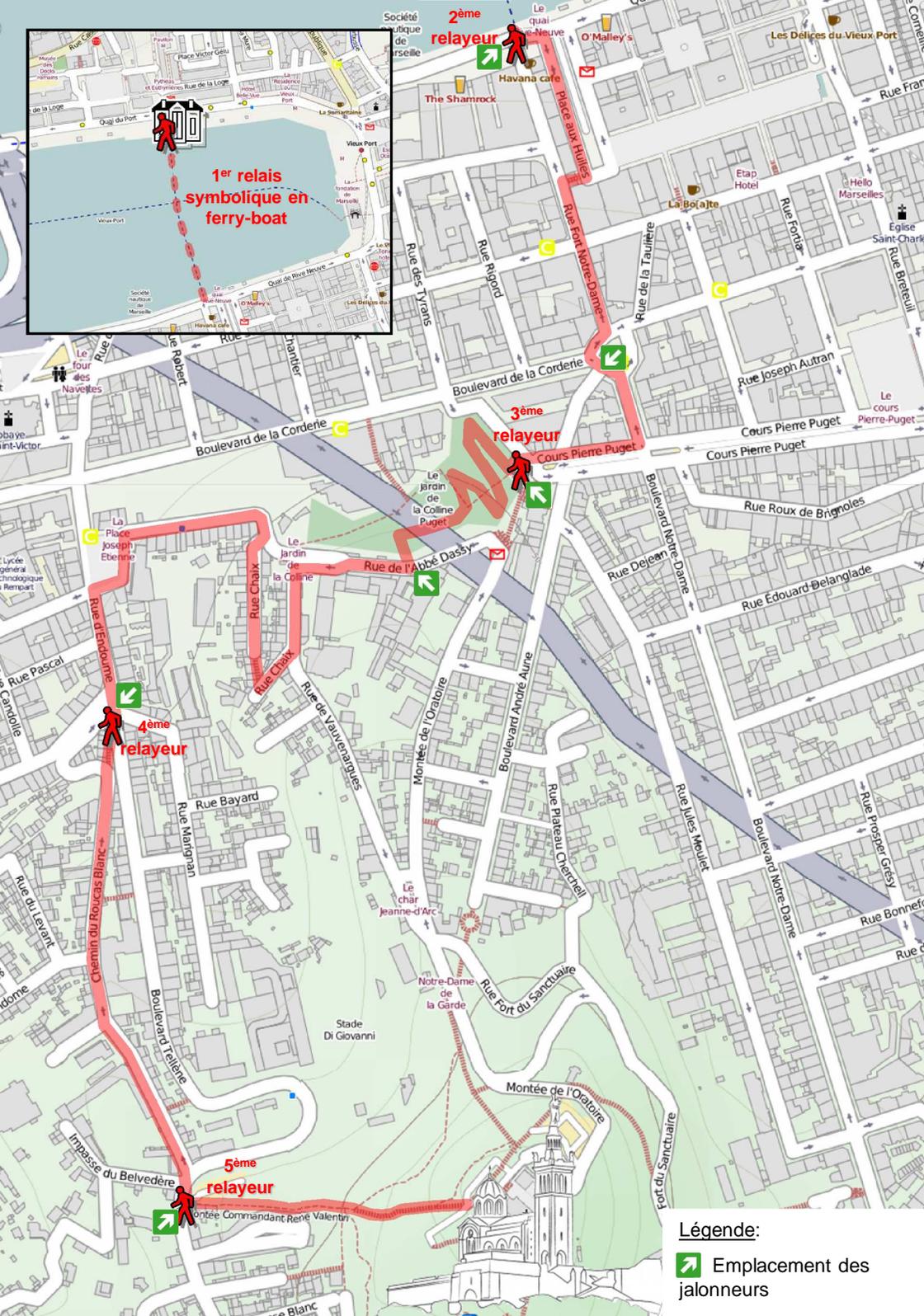
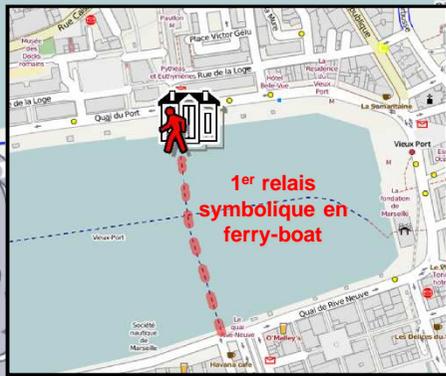
Nom et prénom:

N° de tél: _ / _ / _ / _ / _

J'adresse par courrier les droits d'inscription de 25€ au nom de l'Association Raoul Kanazi ainsi que les 4 certificats médicaux (pour les coureurs) de non contre-indication à la pratique de la course à pied à l'Association Raoul Kanazi, 34 VALLON DES EAUX VIVES 13011 MARSEILLE ou je m'inscris par courriel à raoul.viger@club-internet.fr

Je remettrai ces documents à 09h45 au départ de la course.

Fait à, le Signature



Légende:

 Emplacement des jalonneurs